

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 21 juin 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, G. Vilmint, M. Bourguignon,  
R. Cusin, S.Pérou,  
Formant la majorité des membres en exercice.  
Pouvoirs : S. Baud donné à T.Eudes,  
**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, C.Arhuero, Nath. Laks , Nicolas Laks  
**Le secrétariat a été assuré par :** G. Vilmint

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	11
Votants :	12
Dont pouvoirs :	01

N° 2024-41



### FINANCES- Décision modificative N°1

Compte-tenu des nombreux échanges avec les services des Finances publiques qui mettent en évidence certaines régularisations dans le cadre du visa du Compte de gestion 2023,

Compte-tenu que l'une de ces régularisations consiste à prévoir une dotation pour dépréciation de créances de plus de 2 ans,  
Compte-tenu qu'il est recommandé de prévoir en dotation au minimum 15% du montant des sommes non récupérées à ce jour et datant de plus de 2 ans,

Compte-tenu des amortissements des subventions de la commune de Neydens, du Département et de l'État au titre de la DETR pour la réalisation du skate park pumprack, il convient de modifier les crédits ouverts,

Compte-tenu d'une erreur d'imputation de la subvention DETR en 2023,

Il est proposé au conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de délibérer sur la décision modificative suivante :

Fonctionnement			0.00 €
<b>Dépenses</b>			<b>+ 18 570.20 €</b>
Chapitre 11		Charges à caractère général	- 463.95 €
	Compte 60632	Fournitures de petit équipement	-463.95 €
Chapitre 023		Virement à la section d'investissement	+ 18 570.20 €
Chapitre 68		Dotation aux provisions et dépréciations	+ 463.95 €
	Compte 6817	Dotation pour dépréciation	+ 463.95€
<b>Recettes</b>			<b>+ 18 570.20 €</b>
Chapitre 042		Opération d'ordre de transfert entre sections	+ 18 570.20 €
	Compte 777	Recettes et quote-part subv. Invest. Transférées au compte de résultat	+ 18 570.20 €
<b>Investissement</b>			<b>0.00 €</b>

2024-41 *11/07/24*

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 074-217400316-20240627-D2024\_41-DE

<b>Recettes</b>			
Chapitre 13		Subventions d'investissement	<b>+76 608.00 €</b>
	Compte 1311	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables - État et établissements nationaux	+ 76 608,00 €
Chapitre 021		Virement de la section de fonctionnement	+ 18 570.20 €
<b>Dépenses</b>			<b>+ 95 178.20 €</b>
Chapitre 13		Subventions d'investissement	+ 76 608.00 €
	Compte 1321	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables - État et établissements nationaux	+ 76 608,00 €
Chapitre 040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	<b>+ 18 570.20 €</b>
	Compte 13911	Subv. Inv actifs amort.- Etat	+ 7 661.00€
	Compte 13912	Subv. Inv. Actifs amort.- Région	+ 1 084.40 €
	Compte 13913	Subv. Inv. Actifs amort.- Département	+ 6 424.80 €
	Compte 139141	Subv. Inv. Actifs amort.- commune membre	+ 3 400.00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

*Guillemette Vilmint*  
Guillemette VILMINT

Le maire,

*Marc Genoud*  
Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

